



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°DEL2024-019

Déclassement d'une emprise du domaine public communal rue Salvador Allende (Urbanisme)

3.51

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	7
Votants	39

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 08 mars 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETÉY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI.

Les opérations NPNRU sont menées dans le cadre de la requalification du quartier des Bâtes. Ce programme intègre plusieurs opérations de démolition, reconstruction et réhabilitation, de logements et d'équipements publics, ainsi que le réaménagement d'espaces publics (voiries, cheminements, etc...).

L'opération du pôle d'équipement éducatif et culturel est un équipement central du quartier. Les travaux démarreront en mai 2024.

Elle porte sur la construction de quatre équipements sur une parcelle récemment libérée d'une surface de 15 490 m² :

- Un groupe scolaire, intégrant un accueil périscolaire,
- Un multi-accueil pour la petite enfance,
- Un centre social,
- Une bibliothèque,

Au sein de cette parcelle, la ville envisage :

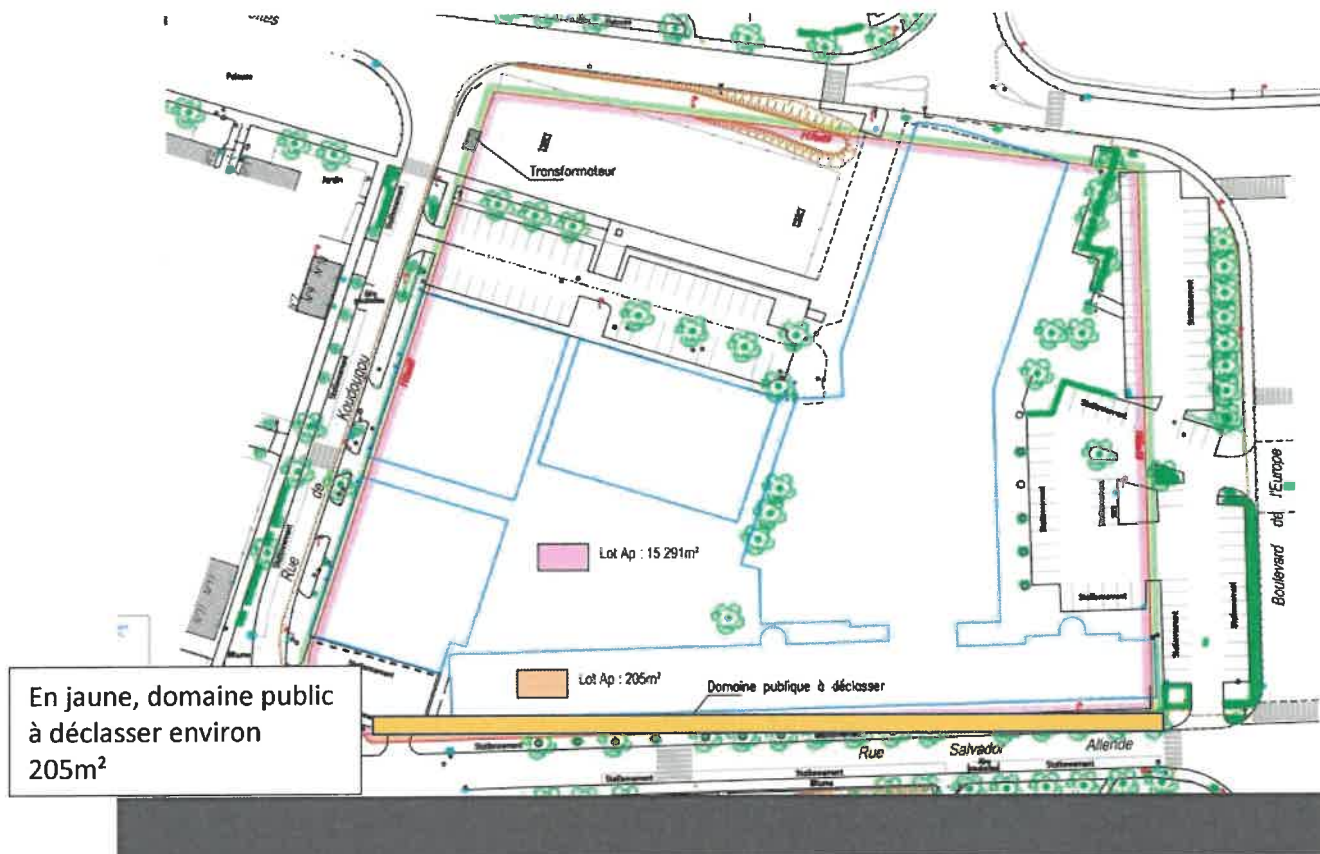
- L'aménagement des équipements cités ci-dessus,
- L'aménagement de la place des Bâtes, localisée à l'Est de celle-ci,
- Le réaménagement des voiries qui entourent la parcelle, comprenant entre autres des places de stationnement (bus scolaires sur la rue de Koudougou et dépose minute des parents sur la rue des Riottes entre autres).

La ville souhaite améliorer l'offre de services publics proposée aux habitants du quartier. Cette offre renouvelée permettra de palier les dysfonctionnements des équipements existants créant les conditions d'accueil optimales pour les enfants en bas âge, notamment pour l'enseignement et plus largement pour l'accueil des habitants et des associations du quartier.

D'autre part, ces projets permettent de renouveler l'offre d'espaces publics et d'espaces verts afin de mieux intégrer les ilots environnants qui manquent de lien entre eux et contribuer à la création de nouveaux lieux de rencontre. Afin de répondre à cet objectif, le projet d'aménagement global prévoit l'aménagement de plusieurs espaces paysagers tels que des parvis arborés, des nouvelles places aménagées, le traitement des espaces verts, et la mise en place d'une trame végétale.

Le terrain est actuellement vide de toute construction. Il est bordé longitudinalement par l'Avenue Salvador Allende au Sud et, au Nord, la rue des Riottes, qui aboutissent à la place d'Italie face au grand centre commercial.

Afin de faciliter l'accès aux livraisons pour le Pôle éducatif sur la rue Salvador Allende, la ville va procéder au déclassement d'une partie de la voie communale d'une surface d'environ 205 m², correspondant au cheminement piéton. Un cheminement alternatif sera mis en place sur le trottoir d'en face.



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière, en particulier l'article L.141-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant l'article L.141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit « *Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.* »,

Considérant que les fonctions de desserte et de circulation sont conservées sur la rue Salvador Allende, cette rue devant faire l'objet d'un aménagement global dans le cadre du projet de NPNRU,

Considérant que le présent déclassement est donc dispensé d'enquête publique,

Vu l'avis de la Commission « services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 4 abstentions, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Sabine FRETEY.

- Procède au déclassement du domaine public routier communal de ladite emprise d'environ 205 m²,
- Décide son incorporation dans le domaine privé communal,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce déclassement.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 18 mars 2024

**Le Maire,
Conseiller régional,**



Pierre-Frédéric BILLET

